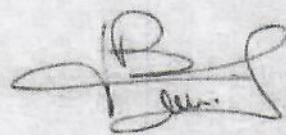
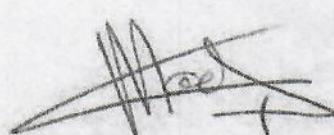


TERMES DE REFERENCE

**RECRUTEMENT DE 02 CONSULTANTS-FORMATEURS POUR
L'ADAPTATION DU GUIDE DE FORMATION DES FORMATEURS SUR
L'ETHIQUE MEDICALE ET LES DROITS HUMAINS POUR LES
ORIENTATIONS DES PRESTATAIRES SUR SITE**

Aout 2025

Ligne budgétaire : VIH060

Préparés par	 20/08/2025
Vérifiés par :	 20/08/2025
Validés par :	 20/08/2025

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis 2019, la Côte d'Ivoire a réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre de programmes relatifs aux droits de l'homme. Ces initiatives visent à lever les obstacles entravant l'accès aux services de santé liés au VIH et à la tuberculose pour les populations vulnérables et clés. L'évaluation de référence réalisée en Côte d'Ivoire en 2018 en vue du déploiement à grande échelle de programmes visant à réduire les obstacles liés aux droits humains, entravant l'accès aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose, a permis d'effectuer une analyse approfondie et d'identifier les principaux programmes destinés à réduire ces obstacles dans l'accès aux services de lutte contre le VIH et la tuberculose.

L'étude index stigma 2.0 conduit en 2021 (Rapport Enquête Index Stigma 2016 et 2021 (p.52), a fait ressortir que 14.1% des PVVIH font l'objet de stigmatisation. La stigmatisation n'épargne pas le milieu de soin. La même étude index stigma 2.0 révèle que 5.5% des PVVIH évitent les services de santé par crainte de stigmatisation et discrimination sur la base du statut sérologique.

Concernant la tuberculose, l'étude CRG (Community, Right and Gender) conduite en 2023 à révèle que la 46% des patients tuberculeux ont fait l'objet de stigmatisation et de discrimination dans les centres de santé se traduisent.

Le rapport de progression du CLM conduit sur la période de janvier à juillet 2024 a fait ressortir que :

➤ **Chez les populations clés :**

- Près de 12 % des populations clés estiment que les agents de santé utilisent des mots irrespectueux et un langage inapproprié lors de leur prise en charge ;
- 78% des bénéficiaires n'ont pas connaissance de l'existence d'un dispositif de recueil des plaintes dans les centres où ils sont pris en charge ;
- 34% des bénéficiaires des populations clés sont insatisfaits des services qu'ils reçoivent dans les centres de santé.

➤ **Chez les PVVIH :**

- 8 % se sont vus refuser des services de santé, 6 % ont été marginalisés dans les services de santé, et 13 % évitent les centres de santé par crainte de stigmatisation ;
- 84% ne connaissent pas l'existence d'un dispositif de gestion des plaintes sur leur site de prise en charge.

➤ **Chez les patients TB**

- 78% des patients n'ont pas reçu d'informations sur leurs droits et devoirs ;
- 59% des patients n'ont pas reçu d'informations sur l'intérêt des examens de contrôle ;
- Environ 30 % des bénéficiaires ont vu leur identité divulguée, entraînant l'exclusion familiale pour 28 % d'entre eux 86% des patients n'ont pas reçu d'informations sur la stigmatisation et la discrimination.

Ces constats font sortir des défis clairs à adresser en milieu de soins pour améliorer afin de réduire les obstacles dans l'accès au service. Le rapport CLM recommande la formation systématique des prestataires par l'intégration des modules de formation pour tous les prestataires sur les droits, besoins spécifiques et devoirs des populations cibles. Cette formation peut inclure des ateliers sur la stigmatisation, l'inclusion et la promotion de l'équité en santé, pour aider les prestataires à fournir un service de qualité, respectueux des droits.

Alliance Côte d'Ivoire en collaboration avec les programmes de santé (PNLS et PNLT) envisage de renforcer les capacités des acteurs du parcours de soins sur l'éthique médicale

et les droits humains. Ce programme passe par l'adaptation du guide de formation des formateurs sur l'éthique médicale et les droits humains élaboré par PNLS en vue de conduire les orientations sur sites des prestataires de santé.

Les présents TDRs visent à déterminer les conditions et modalités pour le recrutement de 02 consultants pour conduire l'adaptation du guide de formation des formateurs sur l'éthique médicale et les droits humains.

II. OBJECTIFS DE LA CONSULTANCE

II.1. Objectif général

L'objectif de la consultance est de :

- Proposer un guide adapté et accessible du manuel de formation des formateurs sur l'éthique médicale et les droits de l'homme ainsi que l'orientation sur site des acteurs du parcours de soins.

II.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agira de :

- Proposer une note méthodologique pour l'adaptation du guide d'orientation ;
- Renforcer le pool de formateurs DH sur l'éthique médicale et les DH ;
- Conduire une revue documentaire afin d'identifier les difficultés vécues par les usagers dans les structures de santé ;
- Proposer des modules adaptés pour les orientations sur sites sur la base de la revue documentaire ;
- Proposer des outils pour le monitoring du processus d'orientation sur l'éthique médicale et les DH ;
- Proposer une présentation standard en appui au guide ;
- Procéder au renforcement des capacités des membres du pool de formateurs sur l'éthique médicale et les DH.

III. RESULTATS ATTENDUS

- Le guide opérationnel d'orientation ainsi que les outils de monitoring des acteurs du parcours sur site tenant du contexte est proposé ;
- Une présentation standard en appui du guide a été proposée ;
- Le pool des formateurs a été orienté sur le guide adapté et est apte à conduire les formations.

IV. RESPONSABILITES DU CONSULTANT

Placé sous la supervision du Directeur des Programmes et en collaboration avec le Groupe Technique Restreint, les consultants devront mener les tâches suivantes :

- ✓ Participer aux réunions du groupe de travail restreint de suivi du processus ;
- ✓ Conduire une revue documentaire afin de proposer des modules adaptés aux besoins sur les sites ;
- ✓ Elaborer et valider les modules adaptés, la présentation et les outils de suivi ;
- ✓ Conduire la formation des formateurs ;
- ✓ Rédiger et présenter les résultats et le rapport global de la formation (déroulement, état des lieux, appréciation des participants, recommandations).

V. METHODOLOGIE

Le Consultant devra :

- Présenter la note méthodologique lors de la réunion de cadrage ;

- Présenter lors des réunions du GTR l'état d'avancement du processus ;
- Faire valider lors de la dernière réunion du GTR le guide, les outils et la présentation standard ;
- Préparer les TDRs de la formation des formateurs.

GROUPE TECHNIQUE RESTREINT

Un Groupe Technique Restreint composé de personnes ressources issus des structures techniques apportera leur expertise sur l'ensemble du processus d'élaboration du guide et des outils. Quatre 04 réunions du GTR sera organisée :

- ✓ Réunion de cadrage
- ✓ Réunion de présentation de la note méthodologique du consultant
- ✓ Réunion de présentation du draft du guide pratique
- ✓ Réunion du GTR de validation du guide.

Le GTR présidé par le CNDH sera composé de :

1. CNDH
2. PNLS
3. PNLT
4. Ordre des médecins de Côte d'Ivoire
5. Ordre des infirmiers de Côte d'Ivoire
6. Ordre des sages femmes et maïeuticien en Côte d'Ivoire
7. Direction des Droits de l'Homme
8. Direction de la Santé Communautaire et de la Promotion de la Santé (DSCPS)
9. ONG ALLIANCE COTE D'IVOIRE
10. Espace Confiance
11. ENDA SANTE
12. RIP+
13. COLTMR
14. ROPC-CI
15. AFJCI

VI. LIVRABLES

PRINCIPAUX LIVRABLES ATTENDUS :

- ✓ Guide d'orientation pratique des acteurs du parcours de soins ;
- ✓ Présentation standard de l'éthique médicale et les DH pour les formateurs ;
- ✓ Rapport de la formation des formateurs ;
- ✓ Un rapport de fin de mission.

VII. DUREE DE LA MISSION

La durée de la consultance est de **vingt jours (20)**, à compter de la date de signature des contrats de consultance.

ETAPES DE LA CONSULTANCE	DUREE
Réunion de cadrage	1
Revue documentaire	2
Rédaction du draft du guide	10
Validation du guide	2
Formation des membres du pool de formateurs	5
TOTAL	20

- Présenter lors des réunions du GTR l'état d'avancement du processus ;
- Faire valider lors de la dernière réunion du GTR le guide, les outils et la présentation standard ;
- Préparer les TDRs de la formation des formateurs.

GROUPE TECHNIQUE RESTREINT

Un Groupe Technique Restreint composé de personnes ressources issus des structures techniques apportera leur expertise sur l'ensemble du processus d'élaboration du guide et des outils. Quatre 04 réunions du GTR sera organisée :

- ✓ Réunion de cadrage
- ✓ Réunion de présentation de la note méthodologique du consultant
- ✓ Réunion de présentation du draft du guide pratique
- ✓ Réunion du GTR de validation du guide.

Le GTR présidé par le CNDH sera composé de :

1. CNDH
2. PNLS
3. PNLT
4. Ordre des médecins de Côte d'Ivoire
5. Ordre des infirmiers de Côte d'Ivoire
6. Ordre des sages femmes et maïeuticien en Côte d'Ivoire
7. Direction des Droits de l'Homme
8. Direction de la Santé Communautaire et de la Promotion de la Santé (DSCPS)
9. ONG ALLIANCE COTE D'IVOIRE
10. Espace Confiance
11. ENDA SANTE
12. RIP+
13. COLTMR
14. ROPC-CI
15. AFJCI

VI. LIVRABLES

PRINCIPAUX LIVRABLES ATTENDUS :

- ✓ Guide d'orientation pratique des acteurs du parcours de soins ;
- ✓ Présentation standard de l'éthique médicale et les DH pour les formateurs ;
- ✓ Rapport de la formation des formateurs ;
- ✓ Un rapport de fin de mission.

VII. DUREE DE LA MISSION

La durée de la consultance est de **vingt jours (20)**, à compter de la date de signature des contrats de consultance.

ETAPES DE LA CONSULTANCE	DUREE
Réunion de cadrage	1
Revue documentaire	2
Rédaction du draft du guide	10
Validation du guide	2
Formation des membres du pool de formateurs	5
TOTAL	20

Chronogramme d'exécution de la mission

Activités	Aout				Septembre				Octobre				Livrables
	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	
Appel à candidature				25	5								Courrier d'autorisation, Note méthodologique
Selection des consultants						8-9							PV de sélection des candidats
1 ^{re} Réunion de cadrage avec le comité technique et le consultant						11							Document de cadrage
2 ^{eme} réunion de présentation et validation de la note méthodologique							18						Note méthodologique validée
Validation du guide d'orientation des prestataires de samé sur site									2-3				Guide d'orientation validé
Orientation du pool de formateurs sur le guide										14-20			Rapport de formation
Restitution du rapport final et tous les livrables											■		Rapport final de consultance

VIII. PROFIL DU CONSULTANT-FORMATEUR

Le/la consultant(e)-formateur(trice) devra répondre aux critères suivants :

➤ Qualifications académiques

- Diplôme universitaire en Médecine, avec qualification pour l'enseignement et la recherche (Maître Assistant, Maître de Conférences Agrégé ou Professeur Titulaire) ou diplôme équivalent dans un domaine pertinent ;
- Certificat ou diplôme complémentaire en Droits de l'Homme, Éthique Médicale et Déontologie, Santé Publique / Santé Communautaire, Sciences Sociales, ou tout autre domaine connexe.

➤ Compétences techniques et expérience

- Solide expertise en éthique médicale et droits humains appliqués au secteur de la santé ;
- Expérience avérée dans l'élaboration de modules de formation et dans la pédagogie pour adultes ;
- Pratique confirmée de la facilitation d'ateliers et de la coordination multisectorielle dans le domaine de la santé ;
- Compétences avérées en modes alternatifs de règlement des conflits (médiation, arbitrage, négociation), particulièrement dans le contexte sanitaire ;
- Expérience préalable de collaboration sur des projets avec l'ONG Alliance Côte d'Ivoire (atout) ;

➤ Aptitudes professionnelles

- Excellentes capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse ;
- Capacité à concevoir et animer des présentations dynamiques, y compris à distance (bonne maîtrise des outils de visioconférence) ;
- Maitrise du pack Office (Word, Excel, PowerPoint) et aisance avec les outils numériques collaboratifs ;

- Capacité à produire des résultats de qualité dans les délais impartis.

➤ **Atouts complémentaires**

- Avoir bénéficié d'un renforcement de capacités en éthique, déontologie et droits humains ;
- Compétences en activités humanitaires et sensibilité aux enjeux liés aux populations vulnérables et clés ;
- Capacité à travailler en équipe, de manière autonome, et à gérer la pression dans des délais courts ;
- Leadership reconnu et aptitude à faciliter le consensus dans un environnement multi-acteurs.

IX. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra être constitué des documents suivants :

- Une lettre de motivation adressée à Madame la Directrice Exécutive d'Alliance Côte d'Ivoire ;
- Copie du diplôme et/ou des certificats ;
- Un Curriculum Vitae ;
- Une note méthodologique et un calendrier de travail proposée par le candidat afin d'apprécier sa capacité à réaliser la mission ;
- Les attestations de bonne exécution d'activités du même type précédemment exécutées.

X. PROCESSUS DE SELECTION

L'évaluation des offres reçues sera basée notamment sur les critères suivants :

- (i) L'expérience du candidat dans la conduite des missions similaires à celles précisées dans ces termes de références ;
- (ii) La compréhension des attentes de la mission et la méthodologie d'intervention proposée.

XI. DEPOT ET DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS

Les candidats devront soumettre leurs dossiers sous plis fermés, à l'Attention de **Madame la Directrice Exécutive d'Alliance Côte d'Ivoire**, en un (1) exemplaire précisant en objet : **Recrutement au poste de « nom du poste » au plus tard le 08 octobre 2025.**

Les termes de références sont à retirer sur le site Internet :

<https://allianceciv.org/alliance/recrutement.php> ou au **bureau d'Alliance Côte d'Ivoire sis à Cocody DJOROGOBITE après le CHU d'ANGRE à 300 m de la base CIE de Djorogobité, 08 BP 2046 Abidjan 08, Tél. 27 22 52 85 70 / 05 05 41 06 96.**